

## AGO du 28/06/2019

Présents:44

Pouvoirs : 53

Le quorum étant atteint, l'AG peut valablement délibérer.

### 1-Rapport d'activité

Gérard Auliard remercie tous ceux qui par leur implication ont permis à ce beau projet de voir le jour dans un délai aussi bref, avec une mention particulière pour Marcel Le Hir qui en a été la cheville ouvrière. En effet, réunir les 4 clubs de Chaponost, Oullins, Saint-Genis Laval et Tassin la Demi-Lune et être opérationnels mi juin a été un vrai défi.

Il remercie Nicole Parcel, 1ère vice-présidente du Comité du Lyonnais de Bridge pour sa présence.

Compte tenu de la brièveté de la période qui s'est écoulée entre la création du ckub et la date de la présente AGO, il n'apparaît pas nécessaire d'avoir un quitus moral, pas plus que financier.

Par contre, l'exercice financier sera exceptionnellement pris en compte sur la période écoulée et sur la totalité de l'année 01/07/2019-30/06/2020, conformément aux informations transmises au Tribunal de Commerce de Lyon.

Il est néanmoins expliqué que entre la création du BC Intercommunal de l'Yzeron et le début des tournois, beaucoup de temps a été consacré au diverses démarches administratives, relations avec les propriétaires et l'agent immobilier, relations avec l'architecte pour la modification de la salle, et avec divers fournisseurs pour l'exécution des aménagements.

La parole est ensuite passée à Alain Géron qui explique brièvement que nous sommes dans le budget qui avait été prévu pour tous les frais liés au démarrage, soit de l'ordre de 20 000 Euros. La provenance de cette somme est une partie de l'apport en capital des 4 clubs fondateurs.

Le budget prévisionnel avait été transmis pour la tenue des AGE des 4 clubs fondateurs qui en avaient accepté le principe.

### 2-Approbation du Règlement Intérieur

Ce règlement est imposé par la FFB et par le Comité du Lyonnais de Bridge est conforme aux statuts et en précise les modes de mise en œuvre.

Il a été transmis en même temps que la convocation à cette AGO.

Il est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

L'article 17 du RI prévoit la création d'une commission « Ethique et litiges ».

Jean-Claude Baudouin se propose pour l'animer et ceci est validé par l'AGO.

L'article 19 du RI prévoit qu'une vérification des comptes soit faite par un membre extérieur au CA. A ce stade, personne ne s'est porté volontaire pour ce poste.

### 3-École de bridge

Il s'agit d'un point très important pour la vie de notre club. Nous disposons à ce jour de 3 moniteurs agréés par la FFB qui sont Véronique Anselin, Bernard Declérieux et Gérard Auliard et qui sont habilités à former les élèves pendant les 3 premières années. Pour avoir droit au label « École de Bridge Agréée par l'Université du Bridge », les cours de perfectionnement doivent être assurés par un Maître-Assistant. A ce jour, Patrick Gribbe ne souhaite prendre que quelques cours (7 ou 8 par an) pour de l'entraînement à la compétition et nous n'avons pas de MA pour assurer les cours de perfectionnement et les parties dirigées qui y sont associées.

Il existe cependant une possibilité d'avoir ce label par dérogation, pour une période de 1 an, si la personne qui assure ces cours et parties dirigées s'engage à présenter l'examen dans le courant de l'année. Ceci a été confirmé par l'APR Didier Monvernay.

Gérard Auliard se propose pour faire cet enseignement.

### 4-Simultanés et tournois spéciaux

Les démarches ont été entreprises auprès de « bridge plus » et de « bridge international » pour inscrire le club aux simultanés du Roy René (1 par mois) et du trophée du voyage (2 par mois) ainsi qu'auprès de la FFB pour une ronde de France 1 fois par mois.

En outre, l'inscription a été faite, toujours auprès de la FFB, pour s'inscrire à la coupe des clubs. Il faut qu'une même paire fasse 7 tournois sur les 12 dates de tournois à choisir avant le 16/09/2019, ordinaires ou simultanés, pour être classée et participer ensuite à un simultané national.

#### 4-Élection du CA

Conformément aux statuts, un appel a candidature a été effectué.

Le CA peut contenir 15 membres.

Il est parvenu une seule liste comportant 13 noms et 2 candidatures libres. Du coup, le vote à bulletins secrets ne s'imposait plus et cela a eu l'assentiment de l'AG.

Les votes ont donc été effectués à main levée et sont élus ;

Sur liste

Gérard Auliard	Président
Alain Géron	Trésorier
Annick Tougard-Camier	Secrétaire Générale
Jackie Clément	
Jean-François Gamet	
Patrick Gribé	
Michel Jeanpierre	
Louis Le Gleut	
Marcel Le Hir	
Martine Mazeran	
Monique Nicollin	
Jacques Tanguy	
Pierre Valot	

en candidatures libres

Véronique Anselin  
Bernard Declérieux

Gérard Auliard  
Président

Annick Tougard-Camier  
Secrétaire Générale

le 01/07/2019